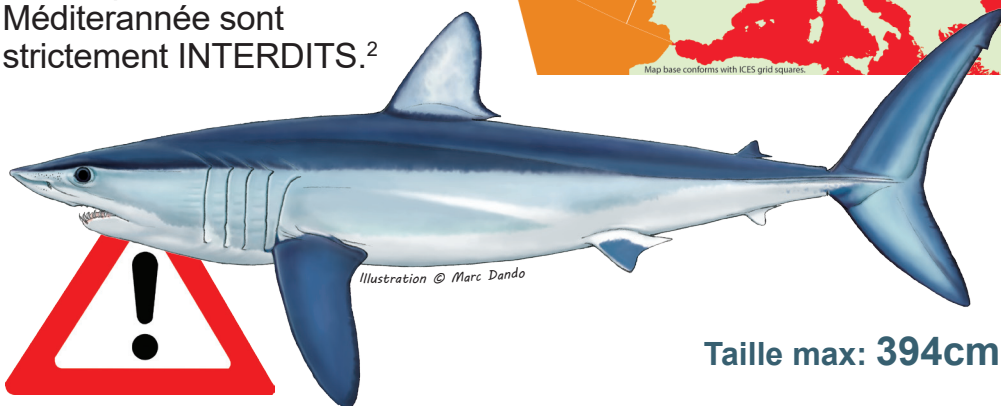
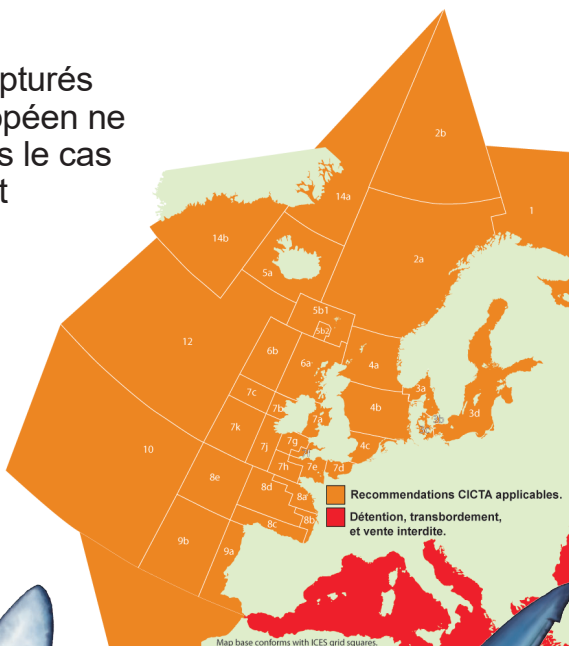


Les requins-taupes bleus capturés par un navire de pêche Européen ne peuvent qu'être retenus dans le cas où l'animal est confirmé mort par un observateur ou par surveillance électronique lorsque l'individu est amené le long du navire.¹

La détention, le transbordement, le débarquement, l'étalage et la vente de requin-taupe bleu capturé en mer Méditerranée sont strictement INTERDITS.²



Taille max: **394cm**

En cas de remise à l'eau d'un requin-taupe bleu, le nombre de rejets mort ou vif de requin-taupe bleu doit être rapporté dans le livre de bord.³

¹ Recommendations CICTA applicables 17-08.

² Recommendations GFCM applicables 36/2012/3.

Février 2018

15 sur 29

www.sharktrust.org/Français

✉ enquiries@sharktrust.org

☎ +44 (0)1752 672020